

Belle et Nous



Bulletin d'information syndicale



Le 31 août 1998
Volume 10, Numéro 1



*L'été précieux.
L'été trop court.
Les autres saisons ont leur charme,
mais on voudrait tant que l'été soit sans fin.....*

(Denise Longtin, présidente)

Et nous voici de retour au travail. Un retour bien particulier, la Loi 109 ayant causé un grand chambardement dans toutes les commissions scolaires du Québec. Nous voici donc de retour à la Commission scolaire de Montréal, à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ou à la Commission scolaire English Montreal. Toutes et tous, un peu sur le qui-vive, à tout le moins avec certaines interrogations.

Le changement peut être insécurisant mais il peut s'avérer aussi très stimulant. Tout dépend quelle forme il prend. Évidemment, changer d'employeur, qu'on l'ait voulu ou non, est certainement le changement radical. Mais pour chacune et chacun de nous, peu importe où que nous soyons, s'il se révèle être une amélioration à nos tâches ou à notre

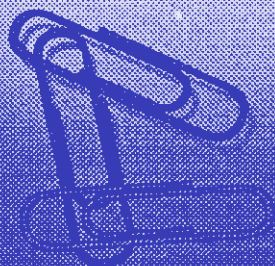
qualité de vie, quel formidable moteur, si, au contraire, il est porteur d'un surcroît de travail et de frustration, ce changement est à des kilomètres du coup de pouce nécessaire pour se surpasser. Essayons d'être optimistes et de croire en nos gestionnaires peut-être?

À la nouvelle CSDM, le changement est complet. Les dernières élections scolaires ont porté au pouvoir le MÉMO avec à sa tête, Diane de Courcy. En 152 ans d'existence, trois femmes, si je ne m'abuse, ont occupé ce poste de prestige: Thérèse Lavoie-Roux (6 ans), Denise Soucy-Brousseau (6 mois), Rollande Danis-Pelletier (quelques semaines). "Dix ans d'attente" a dit Diane de Courcy, ça donne sûrement le goût de faire du

changement. Quel sera ce changement? Sera-t-il tangible pour nous?

Lors de son discours d'ouverture, la Présidente avait visiblement le désir de concrétiser les orientations pronées par son parti avant l'arrivée au pouvoir. Notamment, avoir plus d'argent pour aider les enfants pauvres de la CSDM, contrer la violence dans les écoles, améliorer le français des élèves. Elle a aussi affirmé, par deux fois, qu'elle dégagerait toute la marge de manoeuvre possible au niveau financier pour donner plus de services directs aux élèves... plus de techniciens de travail social, de technicien en travaux pratiques? Elle a aussi annoncé le lancement d'un concours pour un nouveau sigle et

(Suite page 2)



Une année charnière

(François Martel, directeur)

L'année scolaire 1998-99 sera une année cruciale pour l'APPA, pour nos conditions de travail et pour la façon dont nos tâches sont organisées.

(Suite de la page 1, L'été précieux...)

une devise représentative. Le changement, c'est le changement.

Quant à nous, aussi bien dire haut et fort ce que nous attendons de nos commissaires. Il va sans dire, **le respect de notre convention collective et le nôtre**. Ce qui sous-entend notamment la volonté de régler nos griefs, la ferme intention de ne plus recommencer et de la consultation, pas de celle hypocrite, de la vraie, de celle qu'on veut bien tenir compte.

Et il y a la décentralisation:

Dans certains dossiers ou certains domaines, elle peut s'expliquer mais la décentralisation à outrance telle qu'elle se vit particulièrement à la CSDM depuis la tutelle de la CECM, bien à l'abri sous le drapeau de la Loi 107, n'est ni justifiée, ni justifiable. Le conseil d'établissement aura amplement de pouvoirs. Quelle est l'orientation du MÉMO?

Et il y a la sous-traitance:

Nous voulons l'abolition de la sous-traitance et non pas celle de nos postes. Nous sommes du personnel syndiqué à qui sont dévolues des tâches couvertes par un certificat d'accréditation. Alors, nous revendiquons nos tâches lorsqu'elles sont exécutées par d'autres que nous. La sous-traitance n'apporte aucun avantage et c'est prouvé, chiffres à l'appui, que la facture est toujours plus élevée. Alors pourquoi? Pour plaire à qui? Nous ne voulons pas que la CSDM fasse fi

de son personnel qualifié et compétent. Que fera le MÉMO?

Le Service des ressources humaines voit aussi l'arrivée de trois femmes: Nicole Marcotte, directrice du Service, Joëlle Landry et Colette Benoît, respectivement coordonnatrice du Bureau des services aux non enseignants et du Bureau des services aux enseignants. Avec Madame Marcotte aux commandes, peut-on espérer que les relations de travail reprendront tout leur sens et l'importance qu'elles doivent avoir après s'être grandement détériorées depuis plusieurs années, au point qu'elles ne voulaient plus rien dire du tout? Cinq syndicats à la CSDM représentant environ 11 000 employées et employés, ça en vaut bien la chandelle.

On dit des femmes qu'elles sont ordonnées, innovatrices et disciplinées. Nous espérons qu'elles soient aussi compréhensives, humaines et respectueuses. Alors, place aux femmes.

À la fête de la rentrée, à "l'An Un" de la CSDM, la présidente, Diane de Courcy, nous dit que "tout est possible", le directeur général, Yves Archambault, renchérit "tout est possible, il suffit de le vouloir".

Je souhaite à toutes et tous un excellent retour au travail.

PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL

(François Martel, directeur)

Dans son allocution de la rentrée scolaire, la nouvelle présidente de la CSDM, Diane de Courcy, a annoncé le rétablissement du programme d'aide aux employées et employés. Rappelons que ce programme avait été aboli par le conseil des commissaires de la CECM sous prétexte de compressions budgétaires. Le mandat et le fonctionnement du nouveau PAP seront connus sous peu.

La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île offre aussi à son personnel, ancien et nouveau, un programme d'aide.

Vous pouvez rejoindre un conseiller ou une conseillère du PAP de la CSPI au 257-7393, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

DEMANDE DE RECLASSIFICATION

(Ginette Allie, directrice)

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles commissions scolaires au 1er juillet 1998, toutes et tous occupons un nouveau poste à compter de cette date. De ce fait, nous pouvons nous prévaloir de la clause 6-1.07 de la convention collective (CSN) qui se lit comme suit:

La personne salariée qui obtient un nouveau poste par application de l'article 7-1.00 ou 7-3.00 et qui prétend que ses nouvelles fonctions exigées de façon principale et habituelle correspondent à une classe d'emploi différente de celle obtenue a droit de grief selon la procédure habituelle dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'obtention dudit poste. En cas d'arbitrage la clause 6-1.16 s'applique.

Vous avez donc jusqu'au 28 septembre inclusivement pour déposer un grief de reclassification. Pour toute information concernant vos tâches, vous pouvez communiquer avec Ginette Allie au 254-3503.

RÉORGANISATION SYNDICALE

La création des nouvelles commissions scolaires linguistiques a modifié la répartition syndicale du personnel de soutien. Plusieurs membres de l'ancienne CECM ont été transférés à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et à la Commission scolaire English Montreal. Le personnel des écoles françaises de l'ancienne PSBGM a été transféré à la CSDM et à la CSPI.

Comme toutes ces personnes sont représentées par plusieurs syndicats et bénéficient de différentes conventions collectives, la Loi prévoit la tenue d'un vote d'allégeance syndicale parmi toutes les employées et tous les employés d'une commission scolaire. Le résultat majoritaire de ce vote définira l'accréditation syndicale ainsi que la centrale et la convention collective.

L'APPA qui représente des membres à la CSDM, à la CSPI et à la CSEM déposera des requêtes en accréditation pour représenter tout le personnel administratif, technique, de secrétariat et des services de garde des trois commissions scolaires.

MISE EN PLACE DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

La Loi 180 modifie considérablement le partage des pouvoirs et des responsabilités entre la commission scolaire, les écoles, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle.

Plusieurs fonctions et responsabilités qui étaient jusqu'ici assumées par la commission scolaire (services centraux, conseil des commissaires) sont transférées au nouveau "conseil d'établissement" des écoles et des centres. Ces fonctions concernent principalement les services éducatifs, les services extra scolaires, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Contrairement à l'ancien "comité d'école", le conseil d'établissement est décisionnel dans ses champs de compétence. Il est composé de parents, d'enseignantes ou enseignants, de personnes représentantes du personnel de soutien, de personnes représentantes du milieu et, au secondaire et à l'éducation des adultes, de personnes représentantes des élèves. Dans les écoles où il y a un service de garde, un poste est réservé pour une personne représentante de ce personnel.

Faits importants à noter:

- 1- Pour pouvoir participer au conseil d'établissement de leur école ou centre, les membres du personnel de soutien doivent en aviser la direction de l'école ou du centre.
- 2- La personne représentante du personnel de soutien peut provenir du personnel administratif, technique, d'entretien ou ouvrier. Cette personne représentera toutes les employées et tous les employés de soutien.
- 3- Les postes prévus pour le personnel de soutien et pour le service de garde sont deux postes distincts. Ils doivent être occupés par deux personnes.
- 4- Si vous avez été élu pour siéger au conseil d'établissement de votre école ou de votre centre, nous vous invitons à en aviser l'APPA le plus tôt possible (si ce n'est pas déjà fait) par courrier interne ou par télécopieur au 254-7872.
- 5- Un atelier de formation est prévu pour vous aider à assumer efficacement votre nouveau rôle.

PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE POUR LE PERSONNEL DE LA CSDM

Vous atteindrez l'âge de la retraite au cours des cinq prochaines années et vous souhaitez planifier cette étape importante de votre vie avec tous les outils en main. Le Centre de ressources en éducation populaire vous offre un programme de préparation à la retraite.

Les inscriptions à toutes les sessions offertes en 1998-99 auront lieu les 22 et 23 septembre de 15 h 30 à 18 h 30 au CREP, 3000, rue Beaubien est (angle 6e Avenue). Vous pouvez vous procurer un document d'information en composant le 596-4567.

Les frais de cours de 37,50\$ sont entièrement payés par l'APPA pour ses membres des Commissions scolaires de Montréal, de la Pointe-de-l'Île et de English Montreal. Pour le conjoint ou la conjointe d'un membre de l'APPA, les frais sont de 22,50\$ le Syndicat assumant la différence.

Où que nous
soyons, nous
entendons
bien en tout
temps faire
respecter nos
droits.

TRANSFERT DANS LES NOUVELLES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le transfert et l'intégration à la Commission scolaire English Montreal et à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ne s'est pas fait sans heurt c'est certain. À la CSPI, le protocole de transfert et d'intégration a été relativement bien respecté sauf quelques exceptions. Des litiges subsistent encore quant à l'abolition de certains postes et des griefs ont été déposés à cet effet.

Pour ce qui regarde la Commission scolaire English Montreal, le protocole a été rejeté du revers de la main et l'intégration s'est faite sans aucun respect pour les 19 personnes de notre secteur anglais du centre administratif. Des gestionnaires nous ont dit qu'ils leur faisaient une faveur en les prenant chez eux car elles seraient, selon eux, "**hors normes**". Alors leurs droits, cette commission scolaire n'en avait rien à foutre. Quelle honte!

Un grief est déposé et sera entendu très prochainement par un arbitre.

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Notre convention collective est arrivée à échéance le 30 juin 1998. Le temps est donc enfin venu de dépoussiérer un contrat de travail vieux de 10 ans et qui ne répond plus à la réalité actuelle.

La négociation qui s'amorce nous projetera des années 80 au XXI^e siècle. Inutile de le cacher, l'opération s'annonce difficile.

**À NE PAS OUBLIER L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 16 SEPTEMBRE PROCHAIN, 18 H 30,
À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE GEORGES-VANIER.**